

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 30 juin 2017
Nombre de membres 45
Présents : 29 – Pouvoirs 11
Votants : 40

Vote : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 18/07/2017
et publication du 18/07/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 6 juillet à 18h00 heures, le comité syndical du PETR Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) : Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Gilles GANGLOFF, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (11) : Jean-Pierre CHÉREAU à Annick PETIT, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Roger FRESNEAU à Jean-Paul BEAUDOUIN, Xavier GAYAT à Gérard DUFOUR, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Dominique LENOIR à Gérard CROISEAU, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D11-06-07-2017 : Classement OTVL

Monsieur le Président expose au comité syndical les modalités de classement des offices de tourisme.

Le système de classement en vigueur depuis 2011 est un levier pour renforcer le rôle fédérateur de l'OT au regard de l'action touristique à développer dans sa zone géographique d'intervention. Il reste cependant une démarche volontaire.

Le classement est prononcé par arrêté préfectoral pris pour une durée de cinq ans.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité :

- De solliciter auprès du Préfet de la Sarthe le classement de l'Office de Tourisme de la Vallée du Loir en catégorie II,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Fait à Vaas

Le jour, mois et an susdits

Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

